

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUEBEC

Comment se rend-on parjure ?

On se rend parjure en *affirmant avec serment un mensonge, ou quelque chose dont on n'est pas certain ; en usant dans le serment de termes équivoques, de réticences et de détours.*

Le parjure est un crime énorme. En effet, le parjure renie la science infinie de Dieu, méprise sa véracité, insulte à sa justice et à sa sainteté, et se rend coupable du plus horrible blasphème. Il abuse de la religion, il attaque les fondements de l'ordre social, et s'attire de la part de Dieu les plus sévères châtimens. (1)

Le parjure doit restituer tout ce que son faux serment lui a fait gagner et réparer tous les torts qu'il a causés. Par conséquent il ne suffit pas de s'en confesser et d'en faire pénitence.

La sainteté du serment exige que les autorités entourent cet acte d'une grande solennité et qu'elles punissent sévèrement le parjure.

Elle exige des pasteurs qu'ils instruisent avec soin les fidèles de tout ce qui regarde le serment.

Elle exige que chaque chrétien réfléchisse à l'énormité du crime dont il se rendrait coupable en jurant contre sa conscience, ou en assurant ce dont il n'a pas l'entière certitude, afin que sans se laisser ébranler par les menaces ou par les promesses, il rende témoignage à la vérité, n'ayant devant les yeux que Dieu, qui non seulement peut donner la mort au corps, mais encore perdre l'âme et la damner.

(1) Le parjure est un péché réservé, dans la Province de Québec.